



EQUESTRIAN CANADA ÉQUESTRE (CE)

**RÉSOLUTION POUR LES SUGGESTIONS DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS
ADMINISTRATEUR(-TRICE) REPRÉSENTANT DES ATHLÈTES
POUR APPROBATION À L'AGA DE MAI 2025 ET À LA RÉUNION SPÉCIALE**

RÉSOLUTION À VOTER:

IL EST RÉSOLU :

1. QUE les règlements administratifs soient modifiés conformément au sommaire des propositions de modifications aux règlements administratifs fourni aux membres avec l'avis de convocation.
2. QUE tout(e) administrateur(-trice) ou dirigeant(e) soit par les présentes autorisé(e) et chargé(e) de faire tout ce qui est nécessaire ou souhaitable pour donner effet à la modification, de faire tout ce qui est nécessaire et de déposer des copies de tous les documents requis, y compris le dépôt d'une copie des règlements administratifs modifiés auprès de Corporations Canada.